

Zeitschrift: Wissen und Leben
Herausgeber: Neue Helvetische Gesellschaft
Band: 7 (1910-1911)

Artikel: Feu m. le professeur Hilty et le fisc
Autor: Bove, E.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-750365>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

am schärfsten zum Ausdruck gebracht. Schopenhauer brachte in jede seine Erkenntnis sein Ich hinein, seine Persönlichkeit, sein Leben. Und spricht er von Leid und Glück, von Unverstand und Bosheit, von Schein und Nichtigkeit — überall verspürt man den großen Geist seiner Persönlichkeit.

Und darin seine Größe.

„Wer groß ist, erkennt sich in allem und daher im Ganzen; er lebt nicht, wie jener (der klein ist) allein im Mikrokosmos, sondern noch mehr im Makrokosmos“. — Das gilt in erster Linie für ihn, *von ihm*.

Schopenhauers Philosophie ist widerspruchsvoll *in dem Sinne*, in welchem seine Natur widerspruchsvoll ist, sie ist es nicht *in dem Sinne*, in welchem die Natur des Menschen nicht widerspruchsvoll sein kann.

SISIKON

WOLDEMAR LASERSOHN



FEU M. LE PROFESSEUR HILTY ET LE FISC

On a pu lire ces derniers temps dans les journaux la nouvelle, accompagnée ou non de réflexions, que l'inventaire de la succession de M. le professeur Hilty avait fait constater une insuffisance notable dans les impôts payés par le défunt, d'après ses propres déclarations. Bien que les chiffres cités ne soient pas complètement exacts — on paie, à Berne, l'impôt sur les revenus seulement, classés en différentes catégories, et non sur la fortune, — le fait est incontestable. Il n'aura pas manqué d'étonner, disons même de scandaliser beaucoup de gens, qui s'en seront affligés ou qui y auront pris quelque plaisir, selon leurs sentiments pour le défunt.

Est-il concevable qu'un homme, qui n'a cessé de prêcher la simplicité, l'élévation morale, l'idéalisme; qui, descendant jusqu'au détail de la vie, recommandait l'exactitude dans le paiement des dettes et blâmait ceux qui n'acquittent l'impôt qu'en rechignant: est-il concevable que cet homme se soit rendu lui-même coupable d'une défaillance si vulgaire? Ostensiblement détaché des intérêts matériels, et supérieur aux séductions de la fortune, leur avait-il donc pratiquement conservé une dévotion dissimulée?

Il me semble que je dois à sa mémoire, à ses amis, peut-être même au public, l'explication, telle quelle, que j'ai dû trouver pour moi-même de ce fait regrettable. Elle fera voir une fois de plus la vérité du proverbe: *Les extrêmes se touchent*, et l'impossibilité, pour les âmes les plus délicates, de suivre dans les affaires d'argent une morale tout à fait sûre et satisfaisante, ce que l'Evangile a d'ailleurs déclaré aux chrétiens quand il parle si péremptoirement des richesses d'iniquité.

Et en effet, si les déclarations inexactes de mon beau-père paraissent trahir de sa part ce vilain amour de l'argent, tant condamné par lui, elles

tiennent en réalité au système qu'il s'était fait pour en extirper de son cœur jusqu'aux dernières racines. Non seulement M. Hilty ne savait pas au juste quels étaient ses revenus, ce qui n'eût été qu'incurie, mais *il ne voulait pas* le savoir, ce qui, je pense, était vertu. Il redoutait une connaissance précise de sa situation financière ; et, content de se dire en gros qu'il avait des ressources suffisantes pour vivre simplement et exercer la libéralité, il se gardait d'en faire la somme, de peur d'y prendre goût, de se réjouir de leur augmentation ou de s'inquiéter de leur diminution, de peur, en un mot, de s'attacher à son argent, qu'il ne pouvait pas néanmoins répudier tout à fait à cause de ses devoirs envers sa famille. Et ce qu'il pratiquait ainsi, il l'enseignait aux autres disant, soit dans la conversation soit dans ses livres, que ceux qui n'ont pas à s'occuper, par profession, des affaires d'argent, et qui d'ailleurs vivent dans l'aisance, ne doivent pas tenir de comptes, ce qui rend anxieux ou intéressé, et ce qui compromet la liberté d'esprit. Aussi, tout en ayant ses papiers dans un ordre parfait, ne tenait-il pas le moindre compte, ni de recettes ni de dépenses, et ne parlait-il jamais d'argent, en sorte que ses enfants, qui ne connaissaient que son indifférence pour la fortune, ont trouvé après sa mort une succession plus considérable qu'ils n'eussent pensé, et que leur surprise fut aussi grande que celle du fisc. Je suis persuadé que la parfaite indépendance de mon beau-père à l'égard de l'argent, indépendance qui, à elle seule, faisait de lui un homme supérieur, était due, en partie du moins, à cette méthode d'ignorance systématique qu'il s'était imposée, mais qui offrait aussi, je dois le dire, plus d'une sorte d'inconvénients.

Cela, dans les dernières années de sa vie. Il y eut un temps où il ne se faisait pas encore une loi absolue de cette ignorance, puisque nous avons trouvé sur un bout de papier un état de ses revenus, très consciencieusement dressé, ce que je conclus du fait qu'il y portait jusqu'à ses jetons de présence au Conseil National. Cet état servit de base, après qu'il se fut créé son système, à toutes ses déclarations ultérieures, en le majorant plus tard de la somme à laquelle le fisc évalua ses variables droits d'auteur, qu'il n'avait pas lui-même estimés sujets à l'impôt, — un peu naïvement, à mon avis, — probablement parce que c'était des gains qui lui tombaient du ciel sans qu'il les eût cherchés, et qu'il se sentait obligé à les affecter en bonne partie à des œuvres charitables.

Mais tout cela ne justifie pas, je le reconnais, des déclarations inexactes. Ce que je présume, avec une assez grande vraisemblance psychologique il me semble, c'est que, dans son indifférence voulue pour les affaires d'argent, il ne daignait pas prendre la peine de réfléchir à la question que le fisc lui posait chaque année. Elle devait lui causer un instant d'impatience, puisqu'elle venait indiscrètement le troubler dans des pensées plus hautes ; et j'imagine que, se disant peut-être qu'après tout les autres n'avaient pas besoin d'en savoir là-dessus plus que lui-même, il répétait machinalement sa déclaration antérieure. Je ne propose pas témérairement cette explication, car la répugnance de mon beau-père à s'occuper de son argent était telle, que le bon tiers de sa fortune demeurait disponible en compte-courant.

Il est évident pour moi que, si M. Hilty avait pris la peine de réfléchir un peu à la question du fisc, au lieu de la considérer comme négligeable, ce que j'avoue qu'elle n'était pas, mais ce qu'elle lui paraissait être

parce qu'elle ne cadrerait pas avec son système, — ou bien il aurait fait, par devoir envers l'Etat, le petit travail qu'on lui demandait, ou bien, ce qui eût été tout à fait digne de lui, il se serait philosophiquement laissé taxer. Seule, son indifférence de plus en plus grande pour ces choses permet de comprendre comment ce vieillard en partance, et que rien ne retardait plus, pouvait reproduire sans y penser une déclaration exacte certainement à l'origine, mais qui peu à peu avait cessé de l'être.

Quant à la transaction des héritiers avec le fisc, il n'y eut pas le moindre marchandage. Le fisc, naturellement, avait calculé sa réclamation sur les revenus du défunt pendant la dernière année, mais il fut aisé de lui démontrer que M. Hilty n'avait pas joui de ces revenus-là pendant dix ans. Et, comme il n'était pas possible de fournir les éléments complets du calcul, les héritiers offrirent une somme qui fut suffisante pour couper court à toute discussion, les deux parties faisant paraître une égale bonne volonté.

NEUCHÂTEL, le 27 septembre 1910.

F. H. MENTHA

* * *

Nous avons publié ici, à deux reprises, sur le „*Politisches Jahrbuch*“ de feu Hilty, des critiques sévères. Mais si nous avons critiqué l'information et certaines opinions de Hilty, aucun de nous n'a jamais mis en doute sa parfaite loyauté et la pureté de son idéalisme. C'est avec plaisir que nous publions ici les explications de M. Mentha; elles sont nécessaires. Il ne faut pas qu'une critique mal informée, ou intéressée à voir partout le mal et le mensonge, puisse dénigrer à la fois le caractère de Hilty et l'idéalisme en général. C'est une question de morale sociale.

Pour moi, l'explication de M. Mentha m'a parfaitement convaincu, et je puis l'appuyer d'un autre exemple, que je connais très exactement. J'ai un ami, dont l'idéalisme ne va pas jusqu'à mépriser l'argent, mais qui subordonne cependant toutes les affaires d'argent aux questions intellectuelles et morales; il y a quatre ans, cet ami fit au fisc une déclaration absolument exacte de sa fortune et de ses revenus; peu après, et à diverses reprises, cette fortune subit une diminution, pour des raisons trop longues à dire ici; pourtant, la déclaration de mon ami, désormais supérieure à la réalité, ne varia pas; pourquoi? c'est que le travail à faire pour établir un compte exact vint toujours le surprendre au milieu d'occupations d'un ordre supérieur, et lui fit chaque fois l'impression d'une besogne désagréable, presque grossière; il lui préféra ce qui est, à ses yeux, essentiel. Jusqu'au jour où le fisc majora brutalement de 60 000 francs sa déclaration. Alors il protesta, et il ira certainement jusqu'au bout dans sa protestation, parce qu'il s'agit maintenant non plus d'argent, mais d'un principe, d'un soupçon offensant pour sa loyauté, d'un procédé grossièrement arbitraire de la part du fisc.

Dans les deux cas, celui de Hilty et celui de mon ami, nous avons la même psychologie; que le résultat soit ici favorable, et là défavorable au fisc, c'est pour nous une question secondaire. Le principal, c'est la morale. Sans doute, à ceux pour qui l'argent est l'essentiel, cette psychologie semblera invraisemblable, ou peut-être coupable. Constatons du moins qu'elle *est*, et qu'elle s'explique. Je dirai même qu'on peut renverser les termes, et que, pour certains bons esprits, la psychologie de ceux qui ne croient qu'à l'argent est également invraisemblable, en tout cas coupable

Coupable de démoralisation publique. Quand un honnête homme établit que sa fortune a diminué, et qu'un commissaire lui répond brutalement: „ce ne sont là que des allégations“, ce commissaire est peut-être un „malin“, mais sa malice est dangereuse; elle sème la suspicion, elle souille impunément la loyauté d'un citoyen.

C'est ce que font tous ceux qui, à propos du cas Hilty, s'égaient aux dépens de l'idéalisme; quand ils déclarent, cyniquement et triomphalement, que la fraude est générale et le mensonge commun à tous, ils prêtent simplement à autrui la psychologie qui leur est particulière; ils sont comme l'escargot qui bave partout où il passe et qui fait les cornes à la rose qu'il vient de salir.

LAUSANNE

E. BOVET



SCHAUSPIELABENDE

Ein Don Juan-Stück sahen wir anfangs Oktober auf unserer Schauspielbühne im Pfauen. Sein Verfasser ist *Otto Anthes*; es heißt, er sei Oberlehrer, was an sich keinen Vorwurf bedeutet, wenn anders er ein wahrhaftiger Dichter ist. Sein dreiaktiges Drama „*Don Juans letztes Abenteuer*“ hat er seiner „lieben Frau“ gewidmet. Hätte dem szenischen Rahmen — mit einer frostigen, lyrisch geschminkten Geistreichheit nennt Anthes als Ort der Handlung: „Venedig oder sonst eine Stadt, wo es Senatoren gibt und schöne Frauen und Kanäle und Gondeln drauf“ — hätte dem Rahmen das Spiel entsprochen, die Aufführung wäre sehr gut gewesen.

* * *

Wer Musset kennt, kennt auch im *Spectacle dans le Fauteuil*, die Dichtung Namouna, weiß also, dass dort im zweiten Gesang der Dichter einen prachtvollen Exkurs über Don Juan auf den weichen Wellen seiner Sechszeilen-Strophen dahinströmen lässt. Zwei Sorten des *roué* stellt er vor uns: den herzlosen Wüstling, der die Liebe gar nicht kennt, der den Schmerz verachtet und die Plebs, der nur sich selbst leben will, *et qui serait César, s'il n'était Lovelace*. Und Musset fährt fort:

Il en est un plus grand, plus beau, plus poétique
Que personne n'a fait, que Mozart a rêvé,
Qu'Hoffmann a vu passer au son de sa musique
Sous un éclair divin de sa nuit fantastique,
Admirable portrait qu'il n'a point achevé,
Et que de notre temps Shakespeare aurait trouvé.

Cet homme, c'est Don Juan. Jeder spricht von ihm, keiner versteht ihn. Was wollte er denn? Noch immer, nach dreihundert Jahren, stellt die Welt leise die Frage; und sie wissen es nicht.

Qu'elle est donc, disent-ils, cette femme inconnue
Qui seule eût mis la main au frein de son coursier?
Qu'il appelait toujours et qui n'est pas venue?
Où l'avait-il trouvée? Où l'avait-il perdue?
Et quel nœud si puissant avait su les lier,
Que n'ayant pu venir, il n'ait pu l'oublier?